



# ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

## Difficultés administratives et financières des radios associatives

Question écrite n° 10670

### Texte de la question

M. Dominique Potier attire l'attention de Mme la ministre de la culture sur les difficultés rencontrées par les radios associatives. Véritables vecteurs des énergies locales et acteurs du monde associatif, elles exercent depuis les années 1980 un rôle citoyen primordial en portant la parole et les initiatives territoriales. Pour autant depuis quelques années maintenant, elles subissent de fortes difficultés liées d'une part à la baisse des financements et d'une autre à la lourdeur des dossiers administratifs à constituer pour les obtenir. Lors du congrès de la Confédération nationale des radios associatives 2018, leurs bénévoles et salariés ont exprimé leur inquiétude quant à la capacité qu'ils auront à court terme à pouvoir maintenir leurs activités, aujourd'hui plus préoccupés à « trouver des fonds qu'à travailler sur le développement de leurs programmes ». Compte tenu du rôle primordial que tiennent ces radios associatives dans les territoires, du succès grandissant qui est le leur (2 points d'audience Médiamétrie en 2017), il lui demande quelles sont aujourd'hui les mesures en perspective afin d'accompagner leur activité et leur développement et garantir leur survie face aux aléas rencontrés par la majorité d'entre elles.

### Texte de la réponse

Le ministère de la culture porte une attention toute particulière au tissu exceptionnel de radios associatives dont la France est riche. Chaque année, près de 700 radios associatives bénéficient de l'accompagnement financier du Fonds de soutien à l'expression radiophonique locale (FSER), qui représente en moyenne 40 % de leurs ressources. Sur l'ensemble du territoire, tant en métropole qu'outre-mer, et en particulier dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville et dans les zones rurales, les radios associatives contribuent, souvent de façon décisive, au renforcement du lien social. Réformé en 2015 pour renforcer la sélectivité des aides versées au bénéfice des radios les plus actives dans la communication sociale de proximité, le FSER a vu ses moyens renforcés en 2017, avec une augmentation de plus de 5 % par rapport à 2016, ce qui a permis de faire face à l'augmentation du nombre de radios autorisées à émettre par le Conseil supérieur de l'audiovisuel et éligibles aux aides. En 2018, le budget du FSER est maintenu à 30,8 M€ et c'est ce même montant qui est proposé au Parlement dans le projet de loi de finances pour 2019. Cet effort exceptionnel marque la volonté du Gouvernement de favoriser le développement d'un dispositif qui a fait ses preuves et de soutenir l'économie parfois fragile de ces acteurs, dont la contribution au pluralisme du paysage radiophonique est essentielle. Par ailleurs, afin de répondre à l'objectif gouvernemental affiché de 100 % des services publics dématérialisés à l'horizon 2022, le ministère de la culture étudie actuellement les conditions de mise en œuvre d'une gestion dématérialisée et simplifiée des demandes d'aides du FSER et de leur gestion. Cette démarche permettra d'optimiser le fonctionnement du fonds et d'améliorer la qualité du service public qu'il offre aux radios associatives, en travaillant notamment à la simplification du processus de demandes d'aides.

### Données clés

**Auteur :** [M. Dominique Potier](#)

**Circonscription :** Meurthe-et-Moselle (5<sup>e</sup> circonscription) - Nouvelle Gauche

**Type de question** : Question écrite

**Numéro de la question** : 10670

**Rubrique** : Audiovisuel et communication

**Ministère interrogé** : [Culture](#)

**Ministère attributaire** : [Culture](#)

Date(s) clé(e)s

**Question publiée au JO le** : [17 juillet 2018](#), page 6245

**Réponse publiée au JO le** : [25 septembre 2018](#), page 8514